

## COMMUNE D'ABERGEMENT LA RONCE

Publication des listes des délibérations à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022  
Réforme des règles de publicité des actes  
Ordonnance N°2021-1310 du 07/10/2021

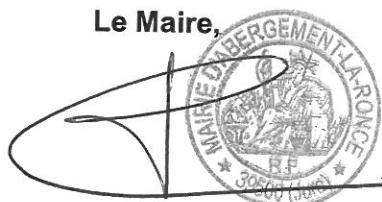
### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 30 OCTOBRE 2023

#### Délibérations votées :

N° DELIBERATION	OBJET	DECISION
DE-01-30-10-23	Avant-projet SIDEC éclairage lot n°2	APPROUVEE
DE-02-30-10-23	Appel d'offres travaux rue de Samerey	APPROUVEE
DE-03-30-10-23	Devis signalisations aménagement voirie	APPROUVEE
DE-04-30-10-23	Coupes de bois 2024	APPROUVEE
DE-05-30-10-23	Renouvellement adhésion groupement d'achat d'électricité	APPROUVEE

Affichée le 21/11/2023

Le Maire,



Joëlle LEPETZ

# MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### REUNION DU 30 OCTOBRE 2023

DATE DE CONVOCATION :

26 octobre 2023

DATE PUBLICATION :

2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mil vingt-trois le 30 octobre 2023, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(e)s :

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, NOIROT Benjamin, VIVINE Serge, M. BERNARD Eric, M. SCORDO Rémi, M. VOISIN Jean Marc

Absent excusé : HUMBERT Jean-Yves

Absente : GERRIET Charline, RUSCH Elodie

Procurations : HUMBERT Jean-Yves à ALERTINI Michel

Secrétaire de séance : M. VOISIN Jean-Marc

**01 Eclairage public : Remplacement en LED 2<sup>ème</sup> lot**

**DE-01-30-10-23**

M. Albertini Michel expose aux membres du conseil dans la suite du changement en LED de l'éclairage public le deuxième lot (coffrets AB-AC-AE).

Le SIDEC, ayant la gestion du parc éclairage public, nous a fait parvenir 1 proposition tarifaire pour le remplacement de 77 luminaires comme suit :

**LOT 2 :**

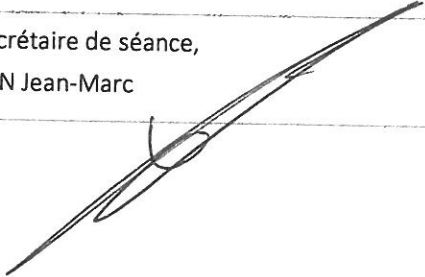
- |  |                    |
|--|--------------------|
| - Montant travaux TTC :                    | 67 783.03 €        |
| - Honoraires TTC :                         | 4 066.98 €         |
| - Divers et imprévus TTC :                 | 1 437.00 €         |
| - Soit un montant total TTC :              | <b>73 287.01 €</b> |
| <br>                                       |                    |
| - Participation financeurs :               | - 15 000.00 €      |
| - <b>Solde à la charge de la commune :</b> | <b>58 287.01 €</b> |

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, le conseil municipal délibère et :


- Approuve à l'unanimité des membres présents, la proposition financière d'un montant de 58 287.01 € TTC pour le remplacement en LED de 77 luminaires.
- Sollicite l'obtention d'une participation au SIDEC d'un montant aidé de 15 000.00 €
- Prend acte que la part de la collectivité, estimée à 58 287.01 € sera versée dans la caisse du receveur du SIDEC.
- Autorise le SIDEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10% du montant total indiqué ci-dessus ; au-delà de ce seuil et en cas de besoins, le Conseil Municipal devra être saisi pour accord.
- S'engage en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limite du seuil de 10%, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire.

- Autorise Mme le Maire à demander au SIDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux et à ce titre l'autorise à signer tous les documents à cet effet.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 21 du Budget Primitif Commune.

Le secrétaire de séance,  
VOISIN Jean-Marc



Le Maire, Joëlle LEPETZ



MAIRIE D'ABERGEMENT LA  
RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

**REUNION DU 30 OCTOBRE 2023**

DATE DE CONVOCATION :  
26 octobre 2023  
DATE PUBLICATION :  
2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :  
En exercice : 13  
Présents : 9  
Votants : 10

L'an deux mil vingt-trois le 30 octobre 2023, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

**Présent(e)s :**

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, NOIROT Benjamin, VIVINE Serge, M. BERNARD Eric, M. SCORDO Rémi, M. VOISIN Jean Marc

**Absent excusé :** HUMBERT Jean-Yves

**Absente :** GERRIET Charline, RUSCH Elodie

**Procurations :** HUMBERT Jean-Yves à ALERTINI Michel

**Secrétaire de séance :** M. VOISIN Jean-Marc

**02 Appel d'offres : Travaux rue de Samerey**

**DE-02-30-10-23**

Vu les délibérations antérieures,

Vu les résultats de l'appel d'offres lancé pour la dévolution des travaux relatifs à l'aménagement de la rue de Samerey dont l'ouverture des plis et le choix de l'entreprise attributaire du marché ont eu lieu le 25 octobre 2023,

Vu l'analyse des offres réalisée par Monsieur Nicolas Brochet, représentant CIRUS, Maître d'œuvre.

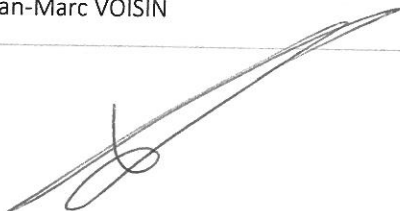
Le Conseil Municipal après avoir délibéré

- Entérine, à l'unanimité, la décision de la commission d'appel d'offres, réunie le 25 octobre 2023, à savoir :

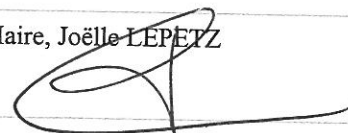
Travaux d'aménagement rue de Samerey : **Entreprise COLAS** pour un montant HT de **148 248,10**.

- Autorise Mme le Maire à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et du marché à venir.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Marc VOISIN



Le Maire, Joëlle LEPETZ



MAIRIE D'ABERGEMENT LA  
RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

**REUNION DU 30 OCTOBRE 2023**

DATE DE CONVOCATION :  
26 octobre 2023  
DATE PUBLICATION :  
2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :  
En exercice : 13  
Présents : 9  
Votants : 10

L'an deux mil vingt-trois le 30 octobre 2023, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

**Présent(e)s :**

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, NOIROT Benjamin, VIVINE Serge, M. BERNARD Eric, M. SCORDO Rémi, M. VOISIN Jean Marc

**Absent excusé :** HUMBERT Jean-Yves

**Absente :** GERRIET Charline, RUSCH Elodie

**Procurations :** HUMBET Jean-Yves à ALERTINI Michel

**Secrétaire de séance :** M. VOISIN Jean-Marc

**03 Signalisation aménagement voirie**

**DE- 03-30-10-23**

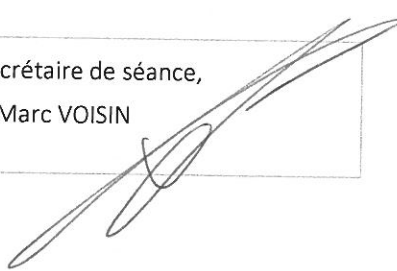
L'aménagement de la rue de Samerey comporte de la signalétique. M Albertini présente un comparatif des devis de 3 entreprises :

MARKOSOL	13 949.10 HT
SIGNATURE	19 782.10 HT
CCS	12 555.00 HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'APPROUVER à l'unanimité des membres présents, le devis de l'Entreprise CCS, d'un montant de 12 555.00 € HT pour les travaux de signalisation voirie rue de Samerey.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Marc VOISIN



Le Maire,

Joëlle LEPETZ



# MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**REUNION DU 30 OCTOBRE 2023**

DATE DE CONVOCATION :

26 octobre 2023

DATE PUBLICATION :

2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mil vingt-trois le 30 octobre 2023, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

**Présent(e)s :**

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, NOIROT Benjamin, VIVINE Serge, M. BERNARD Eric, M. SCORDO Rémi, M. VOISIN Jean Marc

**Absent excusé :** HUMBERT Jean-Yves

**Absente :** GERRIET Charline, RUSCH Elodie

**Procurations :** HUMBERT Jean-Yves à ALBERTINI Michel

**Secrétaire de séance :** M. VOISIN Jean-Marc

**04 Destination coupes de bois 2024**

**DE-04-30-10-23**

Sur proposition de l'O.N.F. et après en avoir délibéré. Le conseil municipal fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2024 parcelles 1af, 1aj, 2p, 2r, 4p, 5p, 6p, 17af, 18v, la destination suivante :

**1- Vente de Gré à gré par soumission**

Vente de futaies affouagères : parcelles **2p, 2r, 4p, 5p, 6p, 17af, 18v**.

Essences : chênes, feuillus précieux, feuillus durs, feuillus tendres.

Sauf précisions contraires, seules les futaies de diamètre à 1.30 m supérieur ou égal à 40 cm seront destinées à la vente et les découpes appliquées seront les découpes dites « standard » (découpe 35 cm pour les chênes et hêtres de  $\varnothing$  50 et +, découpe 30 cm pour les chênes et hêtres de  $\varnothing$  40-45 cm, découpe 25 cm pour les autres feuillus).

Délais d'abattage du cahier des clauses communes de Franche Comté (pour mémoire : abatage et découpe au 15 mars n+1).

**2- Délivrance aux affouagistes**

Pour leur besoin propre, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits définis ci-après :

Parcelles **1 af, 2p, 2r, 4p, 5p, 6p, 17af, 18v**, les arbres d'un diamètre inférieur à 35cm ou sans valeur commercial.

Mode d'exploitation de l'affouage retenu : sur pied

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : Mrs **NOIROT Benjamin, ALBERTINI Michel et VIVINE Serge**.

Le secrétaire de séance  
Jean-Marc VOISIN

Le Maire, Joëlle LEPETZ

MAIRIE D'ABERGEMENT LA  
RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

REUNION DU 30 OCTOBRE 2023

DATE DE CONVOCATION :  
26 octobre 2023  
DATE PUBLICATION :  
2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :  
En exercice : 13  
Présents : 9  
Votants : 10

L'an deux mil vingt-trois le 30 octobre 2023, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

**Présent(e)s :**

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, NOIROT Benjamin, VIVINE Serge, M. BERNARD Eric, M. SCORDO Rémi, M. VOISIN Jean Marc

**Absent excusé :** HUMBERT Jean-Yves

**Absente :** GERRIET Charline, RUSCH Elodie

**Procurations :** HUMBERT Jean-Yves à ALERTINI Michel

**Secrétaire de séance :** M. VOISIN Jean-Marc

05 Adhésion groupement de commandes achat énergie

DE-05-30-10-23

Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne- Franche-Comté

**Vu** le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

**Vu** la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté validé par délibération du Conseil Syndicale n° 081.CS.2023 du 26/06/2023 du coordonnateur, le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), ci-jointe en annexe,

**Considérant** que la commune Abergement la ronçe est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération DE-05-20-07-17 du 20/07/2017.

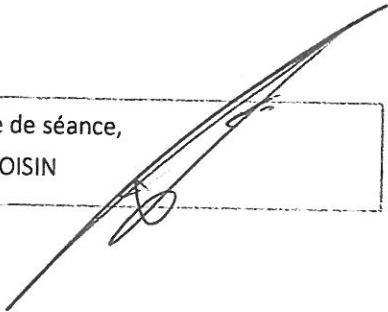
**Considérant** que le groupement de commandes dont la commune Abergement la ronçe est actuellement membre est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2025 pour l'électricité.

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de la commune Abergement la ronçe d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2026 pour l'électricité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Accepte** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,
- **Autorise** l'adhésion de la commune Abergement la ronce en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- **Autorise** le maire à signer la convention constitutive du groupement,
- **Autorise** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de la commune Abergement la ronce et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **Autorise** le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,
- **Autorise** le maire à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaire à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,
- **Intègre** au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération,
- **Donne mandat** au Coordonnateur et au Gestionnaire du Jura pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,
- **Donne mandat** au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte la commune Abergement la ronce dans le cadre de la convention constitutive.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Marc VOISIN



Le Maire, Joëlle LEPETZ

